

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Tarn

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D05 – 19 12 2023
Convocation : 12 10 2023

Comité Syndical du 19 décembre 2023

Objet : Demande de subvention à L'Agence de l'eau Adour Garonne, au Conseil Régional Occitanie et aux Départements du Tarn et du Tarn et Garonne pour la gestion durable des rivières
Année 2024 : Programme de Travaux de restauration et de gestion durable des cours d'eau et des milieux aquatiques - Région

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers titulaires en exercice :	26
Nombre de membres titulaires présents :	16
Nombre de membres suppléants présents :	02
Nombre de pouvoir donné :	00

Présents :

Mesdames SOULIE Christiane, REDO Aline

Messieurs

BONNET Michel, ALMAYRAC Jean-Jacques, SOUYRI Joël, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, JONGBLOET François, BRIERE Alex, MALET Christian, PUECH Christian, BOHERE Jean-Christian, TRESSOLS Bernard, SCHULTHEISS Pierre, *SOULIE Jérôme (Suppléant), CLERGUE Jean-Claude (Suppléant)*.

Pouvoirs :

Absents : COUGOUREUX Rolland

Absents Excusés : PAILLAS Pierre, DALMAYRAC Gilbert, VALIERE Jean-Paul, AZAM Rolande, HERIN Christophe, RUFFEL Francis, MOULIADE Régine, ESCOUTES Jean-Marc, DOUZIECH Florent

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV)

- Vu les compétences du Syndicat mixte de bassin Cérou Vère dans la cadre de la gestion intégrée de l'eau et des rivières

- Vu les attributions d'aide en matière de restauration et de gestion durable des milieux aquatiques de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Régional Occitanie et des Départements du Tarn et du Tarn et Garonne

Pour le territoire des bassins Cérou et Vère, il est rappelé que la DCE et le SDAGE 2022 2027 demande « l'atteinte d'un bon état écologique des cours d'eau » d'ici 2027. Pour atteindre ces objectifs, la gestion des rivières est une des composantes fondamentale. Cette gestion ne doit pas se limiter à une gestion de la ripisylve (entretien régulier, gestion des embâcles,...) L'approche doit être

plus globale doit appréhender le fonctionnement global des tous les cours d'eau des bassins, des travaux hydromorphologiques doivent être engagés (recharges sédimentaires et continuité écologique) des travaux de renaturation et de mise en défens de berges mais aussi des travaux de lutte contre les espèces invasives qui ont été inventoriées sur le territoire

Le président propose de solliciter les aides maximales aux différents partenaires financiers.
 Le Président demande au conseil de lui permettre de solliciter les aides aux différents partenaires financiers selon le plan de financement ci après :

- PLAN DE FINANCEMENT avec Montants subventionnables par la Région Occitanie

GESTION DURABLE DES RIVIERES DES BASSINS VERSANTS CEROU ET VERE

Financiers	Montant (HT/TTC)	Taux %
Région	50 221 €	20 %
Etat		
Agence de l'Eau	97 841 €	39 %
Département 81	48 045 €	19.1 %
Département 82		
Europe (FEDER, FEADER)		
Autres (préciser ...)		
Autofinancement	54 998 €	21.9 %
Montant total	251 105 €	100%

APRES EN AVOIR DELIBERE L'ASSEMBLEE :

- **Décide** de solliciter les aides présentées ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Président à demander les aides aux différents partenaires financiers et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

La séance est levée à 20h30.

Fait et délibéré en séance, le 19 décembre 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
 Christian PUECH

Le Secrétaire,
 Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
 CEROU-VERE
 Plateau de la gare
 81640 SALLES SUR CEROU
 Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :